



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 18235

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion au regard de leur droit à la retraite. En effet, ces derniers ne bénéficient pas de point de retraite, ce qui n'est, par exemple, pas le cas des chômeurs indemnisés par les ASSEDIC. Dès lors, une personne touchant le revenu minimum d'insertion pendant cinq ou dix ans ne pourra justifier du nombre d'annuités nécessaires à l'ouverture de ses droits à la retraite. Il souhaite en conséquence qu'elle lui fasse savoir quelles mesures elle serait susceptible de prendre afin de ne pas participer à l'exclusion d'une part croissante de la population déjà fragilisée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18235

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4385